Bourse classique

On entend par bourse d'étude, les moyens matériels et financiers alloués pour le soutien des étudiants de nationalité gabonaise, inscrits dans les établissements supérieurs d'enseignement général, technique et professionnel reconnus par les autorités compétentes.

La bourse Classique comporte 3 catégories:

La bourse C qui est accordée aux étudiants de premier cycle, notamment écoles préparatoires aux études d'ingénieur, BTS, DUT, Licence, ENI.

La bourse D qui est accordée aux étudiants de deuxième cycle, notamment Master, la quatrième et cinquième année du cycle d'ingénieur d'application ou de conception.

La bourse E qui est la bourse de troisième cycle, notamment Doctorat au Gabon et à l'Etranger.

Les bourses de catégorie C, D et E sont accordées pour la durée des cycles pour lesquels elles sont allouées et versées mensuellement.

Elles sont attribuées aux étudiants poursuivant leurs études au Gabon et à l'étranger.

Bourse de coopération

Elle se définit essentiellement comme une offre de places au sein des universités publiques des pays qui les proposent. Toutefois, elle peut s'accompagner d'un appui financier.

L'accès à ces bourses se fait sur étude de dossier ou par voie de concours. Les candidats doivent répondre aux exigences de sélection du partenaire et de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon.

Bourses spécifiques

Elles sont attribuées exclusivement aux étudiants poursuivant leurs études au Gabon.

La bourse spécifique comporte 3 catégories:

La bourse F dite du « Mérite » est accordée aux apprenants ayant obtenu :

- Le baccalauréat ou l'équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20 pour entreprendre des études de premier cycle;
- La licence ou l'équivalent avec une moyenne générale du cycle d'au moins 13/20 pour poursuivre des études de deuxième cycle.

La bourse G dite de "T'excellence" est accordée aux apprenants ayant obtenu :

• Le baccalauréat ou l'équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 15/20 pour entreprendre des études de premier cycle:

• La licence ou l'équivalent avec une moyenne générale du cycle d'au moins 15/20 pour poursuivre des études de deuxième cycle.

Les accessoires de bourse

Ils correspondent aux dépenses payées aux étudiants boursiers, en plus de l'allocation d'études. Ces accessoires sont ainsi composés:

- Du paiement des frais de scolarité
- Du paiement des frais médicaux
- Du paiement des frais de transport (Billet étude, Billet stage et Billet rapatriement)

Le trousseau scolaire

L'étudiant boursier bénéficie chaque année d'une allocation dite trousseau scolaire. Cette allocation couvre les dépenses relatives aux fournitures scolaires et fait l'objet d'un paiement unique lors de la première mensualité de bourse.

L'allocation de recherches

Il s'agit d'une aide financière accordée aux étudiants doctorants pour leurs travaux de recherches. Elle est accordée une seule fois, à partir de la deuxième année de thèse.